

A.C.D. " ANALYSES, CONSEILS ET DECISIONS"

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 2 RUE SAINT LAZARE, 60200 COMPIEGNE
805 136 413 RCS COMPIEGNE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 13 septembre,
A 14h00,

Les associés de la Société A.C.D. " ANALYSES, CONSEILS ET DECISIONS" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social.

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre LAURENT, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Madame LINDA DEMRAOUI, épouse LAURENT, titulaire de 60 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame LINDA LAURENT, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Jean-Pierre LAURENT est désigné comme secrétaire.

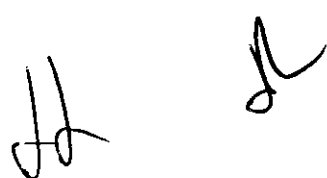
Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2024 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Modification de l'article 30 des statuts.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'objet social,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 8 889,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 889,00 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 13 729 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de modifier, à compter du 1er juillet 2024, l'objet social qui devient :

Le conseil de gestion auprès des entreprises et plus généralement des services aux entreprises, conseils, management, développement commercial, recrutement, formations et autres choix stratégiques.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet :

"Le conseil de gestion auprès des entreprises et plus généralement des services aux entreprises, conseils, management, développement commercial, recrutement, formations et autres choix stratégiques."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du 2 RUE SAINT LAZARE, 60200 COMPIEGNE au 3 Rue Saint-André - 02100 SAINT-QUENTIN, et ce à compter du 13 septembre 2024.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 3 Rue Saint-André - 02100 SAINT-QUENTIN".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame LINDA LAURENT de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Jean-Pierre LAURENT

Né à Paris le 11 avril 1959

De nationalité Française

Demeurant 21 Allée des Chataigniers, 60150 VILLERS SUR COUDUN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 30 des statuts la nomination de l'ancienne présidente sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

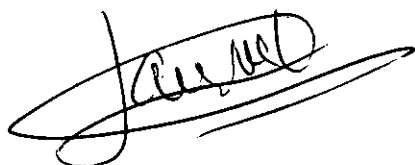
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

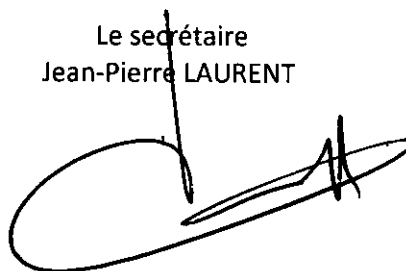
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Linda LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Laurent', written over a horizontal line.

Le secrétaire
Jean-Pierre LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Laurent', written over a horizontal line.